

Ordre page 4 Amick

21

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille
1864

BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1987

SOMMAIRE

	Pages
- Voeux du Conseil Municipal.....	1
- Agriculture.....	2 - 3
- Calendrier du ramassage des ordures ménagères.....	4
- Club "Rencontre et Sympathie".....	5
- Conseil Municipal du 16/07/1987.....	6 - 7
" " du 14/10/1987.....	8 à 10
" " du 23/12/1987.....	11 à 14
- Droits de place - pesées-poids publics.....	14
- Dons reçus en 1987.....	15 à 18
- Ecole publique.....	19
- Etat civil.....	20
- Intervention des pompiers en 1987.....	21
- Prise d'armes à UCHIZY.....	22 - 23
- La vie communale.....	24 à 31
- La vie à UCHIZY.....	32
- La Boule Sarrasine.....	33
- Histoires anciennes.....	34 à 38
- Informations diverses : - Le maintien à domicile....	38 - 39
- Usage abusif des avertis- seurs sonores.....	41
- La prévention du cancer...	42
- Terre des Hommes.....	43
- Assurance SAMDA.....	44
- Rions un peu.....	45

BULLETIN MUNICIPAL

N° 19

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL vous adresse ce 21^{ème} bulletin en ce premier de l'an 1988.

Il vous présente ses meilleurs voeux de bonne et heureuse année, une bonne santé et vous assure de ses sentiments les meilleurs.



Les déclarations de récoltes de vin en 1987 ; enregistrées en mairie avant leur envoi à la Direction Générale des Impôts sont les suivantes :

Superficie en vigne

- Vin ordinaire.....	1 ha 03 a 57
- Vin A.O.C.....	28 ha 36 a 54
	<hr/>
	29 ha 40 a 11
	=====

Production correspondante :

- Mâcon-Village blanc.....	1 175,69 hl
- Mâcon Supérieur blanc.....	69,11 hl
- Mâcon-Uchizy rouge.....	40,00 hl
- Bourgogne.....	105,78 hl
- Mâcon Supérieur rouge.....	200,00 hl
- Vin de table blanc.....	4,00 hl
- Vin de table rouge.....	37,90 hl
	<hr/>
	1 638,48 hl
	=====

MERCI A NOS VIGNERONS

=====



LES FOINS A UCHIZY

AUTREFOIS



LES BOEUFs

J'ai deux grands boeufs dans mon étable
.....

S'il me fallait les vendre
J'aimerais mieux me pendre
J'aime Jeanne, ma femme
Eh ! bien j'aimerais même la voir mourir
Que de voir mourir mes boeufs

CLUB : RENCONTRE ET SYMPATHIE

Le club Rencontre et Sympathie a fêté son dixième anniversaire le Mercredi 16 Décembre 1987 dans la salle communale. Madame BOURGEOIS, présidente de ce club a fait le discours suivant :

"Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'être venus nombreux pour fêter le dixième anniversaire de notre club.

En effet le club fut créé en novembre 1977 à l'initiative de Monsieur le Maire, M. JOSSERAND, et de l'équipe municipale en place à l'époque.

Commencée avec peu de moyens, le club, d'abord présidé par Mme Davoust, se réunissait une fois par mois dans les salles de l'école maternelle, cadre fort agréable mais peu pratique à cause du déménagement et de la remise en place du matériel. A l'automne 1978 nous emmenageons dans le local actuel (ancien logement de l'institutrice de l'école maternelle) où nous avons notre propre matériel. Les réunions ont lieu maintenant deux fois par mois (les premiers et troisièmes mercredis du mois). Une trentaine de personnes y assistent régulièrement, nous y avons aux cartes, à des jeux de société, nous y parlons de nos projets de voyages, d'ouvrages, de repas... et tout cela se termine dans la bonne humeur devant un bon goûter offert souvent par les dames du club.

Le club a eu successivement à sa tête Mme Davoust Anne-Elise (novembre 77 à juin 78), Mme COURDIOUX Françoise (juin 78 à mars 82), M. Morier André (mars 82 à juin 82). A la suite du départ de ce dernier, Mme Courdioux reprend la présidence jusqu'en mars 83, puis ce sera Mme Coulon Marthe de mars 83 à mars 85 et elle-même depuis mars 85.

Ayons une pensée émue pour les membres du club qui sont malades. Ceux qui nous ont quittés au cours de ces dix années sont particulièrement nombreux. Un souvenir particulier pour M. Michel qui su bien gérer les finances du club.

Maintenant nous allons nous divertir en compagnie d'un excellent accordéoniste, M. Bernard GUILLOT, ensuite je vous invite à un agréable goûter où nous trinquerons pour que vive encore le club Rencontre et Sympathie d'Uchizy."

G.B.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 16/07/87

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le seize juillet à 21 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. JOSSERAND Maire.

Etaient présents :

- M. CORNUTRAIT Marcel	1er Adjoint
- M. PERRUSSET Jacques	2è "
- M. BERTOLINI Pierre	Conseiller municipale
- M. GUYONNET Jean-Marc	" "
- M. FELIX Robert	" "
- Mme RICHY Andrée	" "
- M. SALLET Christian	" "
- M. MAZOYER René	" "
- M. CROIZET Jean-Claude	" "
- M. TALMARD Paul	" "

Etaient absents :

- Mme MICHAUD Yvette (en vacances)
- M. VERNET Maurice (excusé)
- M. JANNET Michel (non excusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A NOMME :

M. GUYONNET Jean-Marc en tant que secrétaire de séance.

A APPROUVE

Le procès-verbal de la séance du 25/06/1987, après y avoir apporté quelques modifications.

A DECIDE :

1°) De refuser la nouvelle faucheuse, comme inutilisable pour une collectivité en raison du danger de son emploi.

2°) De prendre l'entreprise FEVRE Edmond, entrepreneur de travaux agricoles à Santilly, pour effectuer un certain nombre de travaux de voirie (fossés, débroussaillage).

3°) De faire remplacer 70 m de tuyaux d'eau de pluie, dégradés "Rue Girard", en confiant ce travail à l'entreprise Cochery, adjudicataire de la première tranche d'assainissement ; afin qu'il soit utilisable au moment de l'assainissement de la Rue Girard. Au préalable, il sera établi un devis des travaux.

.../...

- 4°) De faire boucher les trous du chemin allant au dépôt d'ordures ménagères par les services communaux, ainsi que ceux de la rue de Quentin.
- 5°) D'abandonner provisoirement la réfection du chemin du lotissement.
- 6°) D'acheter les deux hectares de terrain, nécessaire à la lagune et ce, pour la somme de 83 150,00 F.
- 7°) De choisir l'enseigne n° 1 à apposer sur le mur angle sud de la salle communale.
- 8°) D'ouvrir un crédit de 20 333,47 F, afin de rembourser les trois échéances d'emprunt contracté par l'Association Foncière des terrains remembrés.
- 9°) De ne donner aucune suite aux circulaires de la route des vins.
- 10°) De faire vidanger par la SAVEM de Prissé, les fosses septiques du lotissement.
- 11°) De distribuer comme précédemment les portions de foin aux ayants droit, en prononçant :

- 10 additions
- 12 soustractions

A PRIS CONNAISSANCE :

- 1°) De la démission du garde-champêtre pour raisons personnelles.
- 2°) De la parution prochaine du bulletin municipal "Le Chizerot".
- 3°) De la réunion à Uchizy des Maires et Adjointes du canton de Tournus.

H.J.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14/10/87

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le quatorze octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. JOSSERAND H., Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- M. CORNUTRAIT Marcel	1er Adjoint
- M. PERRUSSET Jacques	2è "
- M. BERTOLINI Pierre	Conseiller Municipal
- M. GUYONNET Jean-Marc	" "
- M. FELIX Robert	" "
- Mme RICHY Andrée	" "
- M. MAZOYER René	" "
- M. CROIZET Jean-Claude	" "
- M. TALMARD Paul	" "

ETAIENT ABSENTS :

- Mme MICHAUD Yvette (non excusée)
- M. VERNET Maurice (excusé)
- M. SALLET Christian (excusé)
- M. JANNET Michel (non excusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A NOMME :

M. GUYONNET Jean-Marc en tant que secrétaire de séance.

A APPROUVE :

LE procès-verbal de la séance du 16/07/87 à l'unanimité.

Le budget supplémentaire, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 429 761,21 F pour la section de fonctionnement et à 1 026 331,20 F pour la section d'investissement.

A DECIDE :

- D'augmenter la durée de travail de la secrétaire de mairie de 3 heures par semaine, afin de pouvoir assurer l'acheminement du courrier, auprès des administrés, en remplacement du garde-champêtre démissionnaire. Cette durée porte à 33 heures par semaine, la durée hebdomadaire de travail de la secrétaire.
- De payer 30,00F de l'heure, la personne embauchée en tant que dactylo temporaire, pendant l'absence de la secrétaire de mairie.

.../...

- d) D'accorder à M. GRAND François, l'extension du réseau E.D.F. pour alimenter en énergie électrique la maison qu'il a en construction au lieu-dit "A la Boutière" à Uchizy.
- e) D'emprunter la somme de 240 000,00 F, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole afin de financer la première partie de l'assainissement non subventionné.
- f) De mettre fin au litige Commune-Administré compromis dans la commodité de la circulation.
- g) De construire en 1988, un abri-bus vers la gare et ce, après étude par l'administration compétente.
- h) De fêter le 10ème anniversaire du jumelage (Uchizy-Harthausen) le Dimanche 22/05/1988, jour de la pentecôte.
- i) D'acheter 3 extincteurs SICLI à déposer dans la salle communale.
- j) De célébrer la victoire de 1918 le 11/11/87 dans les conditions habituelles.
- k) De contracter une assurance "dommages-ouvrages", auprès de d'Office des Assurés, en prenant le taux de garantie légale avec franchise de 2 %.
- l) De faire réparer les lampes des rues, détruites le 26/04/87 dans les meilleurs délais possible.
- m) D'offrir un vin d'honneur aux membres de la boule sarrasine, laquelle a été récemment championne régionale des clubs.

A ENTENDU :

- 1°) Le compte-rendu de la visite de l'ingénieur D.D.A au sujet du mauvais état de la rue Girard.
- 2°) La lettre de la D.D.A. relative au branchement des particuliers sur le réseau assainissement, et a subordonné le remboursement de ce branchement à l'installation de la lagune.
- 3°) Le C.R. sur la détérioration de l'abri à voyageurs "Place de la Fontaine" et a maintenu l'utilisation de cet endroit.
- 4°) Que la commune a payé dernièrement la somme de 3 970,81 F pour excédent d'eau à la suite d'une rupture de la tuyauterie de l'école primaire.

A PRIS CONNAISSANCE :

Du montant de la facture relatif à la réparation du diamant de la chaîne HI-FI de la salle communale (détérioré par des inconnus) et, a invité l'homme de l'art à installer un système de protection de ce matériel.

.../...

A ACCEPTE ET ENTENDU :

Les détails de la cérémonie de la prise d'armes, organisée par l'autorité militaire le 23/10/1987, et d'offrir un vin d'honneur aux participants.

H.J.



CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/12/1987

L'an mil neuf cent quatre vingt sept, le vingt-trois décembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. JOSSE-RAND H., Maire.

Etaient présents :

- M. CORNUTRAIT Marcel	1er Adjoint
- M. PERRUSSET Jacques	2è "
- M. VERNET Maurice	Conseiller Municipal
- M. BERTOINI Pierre	" "
- M. GUYONNET Jean-Marc	" "
- M. FELIX Robert	" "
- Mme RICHY Andrée	" "
- M. MAZOYER René	" "
- M. CROIZET Jean-Claude	" "
- M. TALMARD Paul	" "

Etaient absents :

- Mme MICHAUD Yvette (non excusée)
- M. JANNET Michel (non excusé)
- M. SALLET Christian (excusé)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A NOMME :

M. Jean-Marc GUYONNET comme secrétaire de séance et a confié la lecture du procès-verbal à Mme RICHY.

A APPROUVE :

Le procès-verbal de la séance du 14/10/1987 à l'unanimité après quelques explications de détails.

A FIXE :

A 37 tournées le nombre de ramassage des ordures ménagères 1988 et à 12 500,00 F le prix de ce ramassage.

A DECIDE :

a) De réclamer la somme de 4030,30 F à l'institutrice adjointe pour sa participation aux frais de chauffage de son logement 1986-1988.

b) De lui réclamer la somme de 457,48 pour sa participation aux frais de consommation d'eau.

.../...

- c) D'augmenter de 5 % les droits de place et de pesée à compter du 1.1.1988 :
- Forains
 - Marchands ambulants
 - Poids publics-pesées.
- d) Ainsi que des locations :
- C.C.A.S.
 - Garages
 - Carrières.
- e) De transférer le bail à ferme de M. THEVENARD Serge d'Arbigny à son frère Michel à compter du 11.11.1988.
- f) De louer, pour le franc symbolique, à M. LECLERC J.P. d'Uchizy, la parcelle de terrain située en Vaux Chanet, afin de lui permettre de pratiquer le dressage des chiens de travail.
- g) D'ajouter sur le monument aux morts, le nom de Louis PERRUSSET, Mort pour la France au Maroc en 1925.
- h) D'employer à titre temporaire, Melle GRAVALLON Christine afin de pallier au retard de la secrétaire de Mairie dans son travail et de verser à Melle GRAVALLON 30,00 F de l'heure.
- i) De nommer la secrétaire de Mairie agent de bureau stagiaire au lieu et place d'auxiliaire de bureau.
- j) De renvoyer à l'année prochaine l'entretien préventif du traceur de la commune par l'entreprise Renault.
- k) De payer la cotisation (695,00 F) au syndicat du tourisme de MACON (route des vins).
- l) De revoir à une date ultérieure l'affaire du terrain nécessaire à l'Association "La Boule Sarrasine".
- m) De réformer la décision du Conseil Municipal relative aux modalités de la vente des lots du lotissement.

A PRIS CONNAISSANCE :

- a) Du communiqué du général commandant la région militaire au sujet des manoeuvres qui se dérouleront dans la région du 24 au 26/03/88.
- b) De la lettre du conseil général invitant les élus à une réunion d'information à MACON le 6/02/1988.
- c) Des doléances du Conseil Municipal sur certains détails de l'administration communale.
- d) De la liste des travaux non encore exécutés par les intéressés au 31/12/1987.

H.J.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1987

L'Assemblée répartie ainsi qu'il suit l'avoir de l'exercice 1986 du compte administratif, soit :

- Section de fonctionnement.....	429 761,21
- Section d'investissement.....	1 026 331,20
	<hr/>
D'où un avoir global de	1 456 092,40

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 60 Denrées et fournitures.....	2 500,00
" 61 Frais de personnel.....	27 000,00
" 63 Travaux et services extérieurs.....	21 315,00
" 64 Participations et contingents.....	300,00
" 66 Frais de gestion générale.....	13 500,00
" 67 Frais financiers.....	5 972,52
" 69 Charges exceptionnelles.....	2 946,00
" 83 Prélèvements.....	356 227,69
	<hr/>
	429 761,21
	=====

b) Recettes :

Chapitre 71 Produits domaniaux.....	3 200,00
" 74 Dotations reçues de l'Etat.....	180,00
" 75 Impôts indirects.....	2 500,00
" 77 Contributions directes.....	16 000,00
" 79 Produits exceptionnels.....	2 946,00
" 82 Produits antérieurs.....	404 935,21
	<hr/>
	429 761,21

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Dépenses :

Chapitre 16 Remboursements d'emprunts.....	14 360,95
" 13 Part. collège investissement.....	410,00
" 232 Abri à voyageurs.....	1 000,00
" " Salle communale.....	818 045,00
" 233 Voirie 1986.....	20 169,32
" " Alignement Quart Mallet.....	20 633,26
" " Canalisations.....	41 712,57
" 210 Achat terrain lagune.....	85 000,00
" 212 Faucheuse.....	25 000,00
	<hr/>
	1 026 331,20

b) Recettes :

Chapitre 06	Excédent d'investissement reporté...	252 796,51
" 10	Subventions d'équipement.....	103 220,00
" 11	Prélèvements/recettes fonctionnement	356 227,69
" 14	Fonds de compensation T.V.A.....	74 087,00
" 16	Produits des emprunts.....	240 000,00

1 026 331,21

DROITS DE PLACE ET PESEES POIDS PUBLICS (demande d'augmentation)

LE CONSEIL :

- Vu, les hausses à intervenir en 1988.
- Vu, la consultation auprès des organismes professionnels.

DECIDE :

D'augmenter de 5 % le montant de ces droits de place et pesées poids publics et ce, à compter du 1/01/1988.

Forains :

- Autos-skooters.....	222,00 F	x 5 % =	233,00 F
- Mini-skooters.....	120,00 F	x 5 % =	126,00 F
- Manège enfantin.....	67,00 F	x 5 % =	70,00 F
- Tirs.....	67,00 F	x 5 % =	70,00 F
- Banes jouets.....	60,00 F	x 5 % =	63,00 F
- Bals.....	338,00 F	x 5 % =	355,00 F

Marchands ambulants ou non :

- Marchands de légumes.....	16,40 F	x 5 % =	17,20 F
- " de vêtements.....	16,40 F	x 5 % =	17,20 F
- " de confiserie.....	16,40 F	x 5 % =	17,20 F
- " de pain-gâteaux...	16,40 F	x 5 % =	17,20 F
- " de fromages chèvre	3,30 F	x 5 % =	3,50 F
- " de frites.....	24,00 F	x 5 % =	25,20 F

Pesées poids publics :

- de 0 kg à 500.....	8,00 F	x 5 % =	8,40 F
- de 500 Kg à 2 000.....	12,00 F	x 5 % =	12,60 F
- au delà de 2 000 kg.....	16,40 F	x 5 % =	17,20 F

Dit que ces tarifs seront majorés de 5,00 F lorsque les pesées auront lieu les dimanches et jours fériés.

H.J.

1°) ASSOCIATION A.C.P.G.

- JOLY François.....	20,00
- DUCROT Benoît.....	10,00
- GUYONNET Jean-Marc.....	40,00
- BRUSSON André.....	10,00
- LARGE Jules.....	40,00
	<hr/>
	120,00
	=====

2°) BUREAU D'AIDE SOCIALE

- GRATIEN Suzanne.....	150,00
- Mariage DEYDIER-DECHELETTE.....	300,00
- Comité des Fêtes.....	180,00
- Famille BAUDRAS P. et J.....	200,00
- Famille BOURDON-FLEURY.....	150,00
- LOMBRICI Guy.....	200,00
- BERNIZET Jacques.....	100,00
- ANDRE Pierre.....	100,00
- NOBLET Chantal.....	150,00
	<hr/>
	1 530,00
	=====

3°) CLUB 3è AGE "RENCONTRE ET SYMPATHIE"

- GRATIEN Suzanne.....	250,00
- Familles BAUDRAS P. et J.....	200,00
- SAPIN Adrienne.....	100,00
- MORIE Léa.....	20,00
- CHAFFURIN Michel.....	20,00
- PERRUSSET Jacques.....	100,00
- Famille GAILLARD Charles.....	200,00
- BERTOLINI Marie.....	60,00
- MORIE Raymond.....	100,00
- BUCHAILLE François.....	200,00
- FOURNIER Jean.....	100,00
- FLORENSON Anne.....	200,00
- GAUDEZ Georges.....	60,00
- GRANOTIER Juliette.....	30,00
- Anonyme.....	200,00
	<hr/>
	1 840,00
	=====

.../...

4°) COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

	- GAUDEZ Georges.....	50,00
	- BUCHILLET Léon.....	50,00
	- GAUTHERON Jules.....	50,00
	- DANANCHER Eugène.....	50,00
	- MARPAUD Roger.....	50,00
	- GAUDEZ Roger.....	50,00
	- Anonyme.....	100,00
	- Anonyme.....	500,00
	- Anonyme.....	20,00
Mariage	- SCHMITT-Dominique-DA CRUZ CARNEIRO Maria..	23,00
"	- PERRUSSET Didier-GIRARD Brigitte.....	141,50
décès	- Mme LARGE Jules.....	300,00
"	- RICHY Georges.....	300,00
"	- MICHEL Henri.....	200,00
"	- BOURDON Marie.....	200,00
"	- GAILLARD Marie.....	200,00
"	- LEGRAND Etienne.....	200,00
"	- Mme BUCHAILLE François.....	200,00
"	- Mme BAYARDON Félicie.....	200,00
"	- Mme DURAND Marthe.....	200,00
nid de guêpe	- BERNIZET Jacques.....	100,00
"	- GREUZARD Joanny.....	100,00
"	- LARDY Martial.....	100,00
inondation	- BONNARDIN Pierre.....	100,00
"	- BRUSSON André.....	200,00
"	- GRANGER Julie.....	300,00
"	- MORIE Désiré.....	100,00
Feu cheminée	- MORIE Roger.....	100,00
Vehicule en feu	- MOINE René.....	200,00
Mariage + feu	- ANDRE Pierre.....	700,00
		<hr/>
		5 084,50
		=====

5°) COOPERATIVE SCOLAIRE

	- Anonyme.....	100,00
	- Anonyme.....	100,00
	- Vve GRANGER Julie.....	100,00
	- GRATIEN Suzanne.....	150,00
	- Famille BAUDRAS P. et J.....	200,00
	- CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE.....	500,00
	- Mme BAUDRAS M. Thérèse.....	60,00
	- Mariage PERRUSSET Didier-GIRARD Brigitte..	91,50
		<hr/>
		1 251,50

6°) RESTAURANT SCOLAIRE

	- GRATIEN Suzanne	150,00
--	-------------------	--------

7°) COMITE DE JUMELAGE

- Familles BAUDRAS P. et J..... 200,00

8°) UNION SPORTIVE SARRASINE

- Anonyme..... 200,00

Les Présidents et, en particulier les trésoriers des Associations bénéficiaires de ces dons, remercient vivement leurs généreux donateurs et les assurent de toute leur affection et dévouement.

H.J.

LISTE DES PERSONNES AYANT FAIT DON DE LEUR PORTION
DE FOIN AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE ANNEE 1987

=====

- BAUDRAS Pierre-Marie
- BELOT-JOUVENCEAU Paul
- BERTOLINI-COMAT Pierre
- BERTOINI-MONTFORT Roland
- BESSON-GUILLERMIN Louis
- BICHET-MORANDAT Marcel
- BONNARDIN Pierre
- Vve BORNET-PERRUSSET Andrée
- BOURDON-VION Christian
- BRUNET-SALIET-DRZYMALA M. Claire
- BUIRET-BUIRET Alain
- CANARD-DURAND André
- CANARD-FOREST Guy
- CINTAS-CHAUME Martin
- Vve CLERC-PELISSON Madeleine
- CLERC-TABOULET Didier
- CORNUTRAIT-RAFFIN Marcel
- COURDIOUX-LETIENNE Etienne
- CROIZET-DAVID Jean-Claude
- CURTIAUD-GAUTHRAYE André
- DECHELETTE-TIXIER Eric
- DI LORENZO-FICHERA Antoinette
- DURAND Andrée
- FELIX-BRUNET Robert
- GILLET Marguerite
- Vve GRANGER-BERNARD Julie
- Vve GUICHARD-PRADIER Arlette
- Vve JANNET-BOYER Gabrielle
- JANNET-COLIN Michel
- JOSSERAND-BERTHOD Hippolyte
- Vve LAFARGE-MEUNIER Margot
- LARDY-LUSSIAUD Martial
- LECLERC-KUTHORTH J. Pierre
- LEGRAND Etienne
- LENOIR-DORME Roger
- LOMBRICI-THOLOT Guy
- MEYRIEUX Pierre
- Vve MUICEY-MAZOYER Marcell
- NICOLAS-DUCROT J. Pierre
- OLIVERES-CHARRIN Roger
- PERNOT-BOZETTO Guy
- PIPONNIER-FILIATRE Claude
- PRADIER-DERANGERE Alain
- PRADIER-CHEVAUX René
- RAYNAUD-LEMOINE J. PAUL
- ROUSSEL-LABAT Patrick
- SALLET-BRIDON Gérard
- Vve SALIET-MEUNIER Marie
- Vve SAPIN-LARGE Adrienne
- SPANU M. Jeanne
- STEPHAN-BELANGE Alphonse
- TALMARD-GUYONNET Jean
- TALMARD Paul
- TALMARD-DUPUIS Philibert
- VERNET-SIRAUD Maurice

55 personnes x 60,00 F = 3 300,00 F
=====

Que toutes ces personnes en soient vivement remerciées.

H.J.

ECOLE PUBLIQUE D'UCHIZY

I. Nouvelles de l'école

La rentrée 1987-88 s'est faite avec un effectif de 65 élèves (34 en primaire, 31 en maternelle). Depuis 1986, l'école de Chardonnay est rattachée à celle d'Uchizy. En outre 4 enfants de Farges, 3 de Montbellet, 2 d'Ozenay fréquentent la maternelle.

Les élections au Comité de Parents du 17 Octobre ont désigné Mmes BAUDRAS M.C., BRUNET M.C., CANARD A., CHEVAUX C., CURTIAUD F. et MAZOYER V. comme déléguées.

Organisé en collaboration avec le restaurant scolaire, le repas dansant du 28 Novembre a été un succès. Il faut remercier toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation matérielle (service en particulier), les deux cuisiniers, les personnes qui ont fait des dons ou prêté du matériel.

II. Restaurant scolaire

L'assemblée générale de la fin d'année scolaire 1986-87 a permis de constater la bonne santé de l'association. Le bilan financier est positif, l'équipement a été complété par une friteuse électrique et un congélateur. Le bureau a été reconduit pour l'année 1987-88. Le prix des repas a été fixé à 15,5 F. La participation moyenne journalière a été de 25 rationnaires.

En ce qui concerne le premier trimestre 1987-88, la fréquentation est légèrement inférieure mais on peut être rassuré sur l'avenir du restaurant car la proportion de petits est plus importante que l'année dernière.

Le restaurant remercie les personnes ayant fait des dons de fruits ou légumes en 1987-88: Mrs et Mmes LETIENNE - PELLETIER - PONT S. - BAUDRAS D. - PECHOUX - MARPAUD M. - CHEVAUX - CHEVALIER - BRETIN J. - SALLET G. - PAGNON.

A. MICHAUD

INTERVENTION DES POMPIERS EN 1987

Feux de cheminée chez :

- M. ANDRE Pierre	8 pompiers
- M. MARPAUD André	5 "
- Mme Vve MORIE Roger	8 "

Nids de guêpes chez :

- M. GREUZARD Joanny	2 pompiers
- M. MARGAND Maurice	2 "
- M. BERNIZET Jacques	3 "
- M. DESMARIS Laurent	3 "
- M. LARDY Martial	4 "

Inondations chez :

- Mme Vve GRANGER Julie	9 pompiers
- Sur la commune (17.08.87)	12 "
- Sur la commune (23.09.87)	12 "

Intervention spéciale nettoyage chez :

- Mme TALMARD Jean	1 pompiers
--------------------	------------

Voiture en feu chez :

- M. MOINE René	3 pompiers
-----------------	------------

PRISE D'ARMES A UCHIZY

Le vendredi après-midi 23 Octobre 1987, s'est déroulée la présentation aux jeunes appelés du contingent 1987-06 et 1987-08 au drapeau du 134^e R.I.

L'ensemble des troupes était sous le commandement du Lieutenant Colonel Pouchoulin, commandant en second du centre de sélection.

Après les honneurs rendus au drapeau, le Général Schmitt décora le chef de bataillon (cadre de réserve), Jacques Pignolet de la légion d'honneur pour ses services rendus à la Patrie.

Puis l'ensemble du cortège rejoignit le monument aux morts pour un dépôt de gerbe.

Cette cérémonie fut accompagnée de la musique du 602^e R.C.R. de Dijon, dirigée par le Lieutenant Durand.

Bon nombre de personnalités assistaient à cette présentation du drapeau aux jeunes appelés. Nous avons remarqué la présence des officiers et sous-officiers de la section n° 7, de Monsieur Gautheron, conseiller général et maire de Tournus, de l'adjudant-chef Meunier de la brigade de gendarmerie de Tournus, des présidents et membres d'associations d'anciens combattants, de la population d'Uchizy, ainsi que celle des enfants de l'école publique accompagnés de leur instituteur M. Michaud (commandant de réserve).

La cérémonie se clôtura par un vin d'honneur à la salle communale.





LA VIE COMMUNALE

LA PRIVATISATION DE LA GESTION MUNICIPALE

La presse a beaucoup parlé du conflit qui a opposé Jean BOUSQUET (Maire de NIMES) à ses employés municipaux. Au-delà de l'aspect syndical ou politique, ce conflit en dit long sur les difficultés financières auxquelles sont confrontées les collectivités locales. Dans les grandes villes, la municipalité doit participer plus activement à la vie économique, la soutenir, la guider, relancer les investissements... tout cela sans accroître inconsidérément la pression fiscale.

C'est pourquoi plusieurs métropoles importantes ont choisi de privatiser certains services.

A Nîmes, M. Le Maire a privatisé les cantines scolaires et les transports urbains. Selon lui, le prix du repas est passé de 44 F à 22 F... la ville a économisé 5 millions de francs cette année (1986).

Les professionnels sont les meilleurs dans leurs spécialités soutient M. Bousquet.

A Nîmes, la gestion s'apparente de plus en plus à celle d'une entreprise.

A Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Le Havre, Brest ou Orléans, la privatisation est pratique courante. Plusieurs municipalités ne cachent pas qu'il convient désormais de diminuer les effectifs. A Orléans, la gestion privée de l'eau potable du théâtre... ou prochainement de la restauration scolaire n'aura aucune incidence sur l'emploi... mais le cas n'est pas général. A Poitiers, le Maire Jacques Santrot a suscité une réflexion des employés sur l'organigramme de la mairie : "il serait absurde, dit-il, de croire qu'un service municipal ne peut pas devenir performant."

UN RECORD PAS FACILE A BATTRE

La plus petite commune de France ne compte qu'un seul habitant ou plutôt qu'une seule habitante.

Il s'agit de Mme Clémence Saint-Vannes, Maire de cette commune recensée officiellement sous le nom d' "Ornes" (Meuse). Cependant il est question qu'un couple avec enfants s'installe à Ornes. Auquel cas, le record serait battu et reviendrait à "Caudies-de-Conflent" dans les Pyrénées-Orientales où les habitants ne sont que deux.

Qui dit mieux ?

J'IRAI DANSER SUR VOS TOMBES... A FONTEVRAUD PALACE (MAINE ET LOIRE)

Il est paraît-il sérieusement question de livrer et quand nous disons LIVRER nous pesons bien nos mots, la très célèbre abbaye de Fontevraud, XIIe siècle, à une Société de tourisme international.

Le projet serait sur le point d'être signé.

Fontevraud, cette merveille serait ni plus, ni moins transformé en Palace...

Mais sur place cela ne semble faire l'affaire de personne. Bien mieux c'est un tollé général...

- Tollé chez M. le Maire, M. Dauge, que nous avons eu au téléphone...

- Tollé chez les contribuables qui ne comprennent pas que des travaux pratiquement achevés sur leurs deniers arrivent à un tel résultat...

- Tollé chez les restaurateurs régionaux qui y voient là une profanation intolérable portée aux tombes des Plantagenets...

- Tollé toujours chez les artistes et les autres qui imaginent mal demain le mariage, des transistors à plein volume ou du bronzage intégral à l'art Roman...

Il est vrai, ne l'oublions pas que le Centre culturel de l'Ouest qui préside aux Hautes destinées de ce joyau percevra 8 % des recettes !!! C'est promis !

Dernière minute :

Monsieur le Maire nous signale qu'il ne serait plus question de gérer un palace de luxe, mais seulement le "prieuré Saint-Lazare", partie de l'abbaye qui reçoit déjà des colloques, stages et congrès. Les prestations hôtelières, offertes par la SETEC, bénéficiaire du contrat, resteraient comme par le passé, subordonnées aux activités culturelles.

Affaire à suivre...

IA OU IL Y A DE LA GENE...

L'affaire se passe à Gennes entre Angers et Saumur en Maine-et-Loire. Comme d'autres commerçants, Michel Chauveau, restaurateur, aurait refusé de payer une nouvelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères à titre professionnel, imposée cette année par le Conseil municipal.

.../...

En janvier dernier, le Maire et 4 de ses conseillers sont venus déjeuner dans le restaurant en réclamant un crédit... Même démarche en avril... "Le percepteur règlera la note..." disaait-on.

Et bien non ! Le percepteur n'a pas réglé... puisque la redevance sur les poubelles n'a pas été versée !

Le restaurateur a décidé de porter l'affaire devant le Tribunal estimant que la municipalité avait agi intentionnellement... et qu'elle venait ainsi se payer en nature.

Plainte a été déposée pour agissements et manoeuvres frauduleuses.

Pour calmer les esprits, André Courtiaud (Le Maire) a réglé les factures... celles du restaurant mais aussi celles non payées chez d'autres commerçants récalcitrants. Le Tribunal devra tout de même se prononcer sur le fond...

Un jugement très attendu.

LE COQ DU VILLAGE

La plus petite commune de Normandie bombe le torse. Bresollettes (Orne) vient d'installer son nouveau coq sur le clocher de l'Eglise.

Mieux ! L'Eglise Saint-Pierre qui trône au beau milieu du village possède désormais une façade et une toiture rajeunies. Et cela a coûté 450 000 F (pour un budget annuel de 700 000 F). Mais le Conseil général a généreusement subventionné les travaux.

A Bresollettes... il y a 16 habitants !

HALTE AU FARNIENTE

Le Maire de Pithiviers (Loiret) a reçu les félicitations d'enseignants dénonçant la "France paresseuse" après qu'il ait décidé de supprimer cette année la fameuse "journée des maires des écoliers".

Cinquante-deux professeurs lui ont adressé une lettre de félicitations et d'encouragement.

BUVEZ DE L'EAU !!! UN CRU EXCEPTIONNEL A GRENOBLE ?

M. Carignon, Ministre de l'Environnement, décidément très actif est en plus maire de Grenoble - dotée paraît-il d'une eau minérale de toute pureté. A ce titre une étude de marché est en cours pour savoir si ce cru exceptionnel ne pourrait être commercialisé par la municipalité. Il n'y a pas de petits bénéfices.

.../...

UN ARRETE... UN PAR VACHE

A Cours (Lot-et-Garonne), il est interdit "à toute personne, animal ou véhicule" d'emprunter certains chemins ruraux de la commune.

Cette décision peut paraître pour le moins surprenante. En fait, Monsieur le Maire vise ainsi un rallye équestre qui voulait sillonner le village, en le traversant. Or la plupart des chemins ont été inclus dans les parcs à vaches. Et la vue d'un cheval pourrait troubler les troupeaux. Cet arrêté "à cheval sur les principes" de la vie rurale, pourrait être levé rapidement.

WANTED : CHASSEURS DE PRIMES

Beaucoup de maires de France ont été sollicités ces dernières années par des industriels ou des jeunes entrepreneurs désireux de créer un pôle d'activité, et donc des emplois. Les municipalités examinent souvent avec bienveillance tout ce qui peut améliorer la vie sociale de leur cité.

Certains aussi ont été dupés par cette nouvelle race de créateurs d'emploi... Les chasseurs de primes.

La perspicacité des services préfectoraux de Meurthe-et-Moselle a permis d'éviter une nouvelle bavure. L'histoire est édifiante.

Il s'appelle Bernard Rache, il a 30 ans et vient d'inventer "le pédalo suaquatique". Il jette son dévolu sur la commune de Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle). C'est là qu'il veut installer son usine de fabrication. Il affirme créer 200 emplois... et investir 6 millions de francs.

Pensez donc ! La Solode (filiale de Sacilor) est là pour distribuer des aides aux nouvelles entreprises de la région. Mais le Préfet décide de mener une enquête. Une enquête sérieuse, car Bernard Rache fait preuve d'une belle assurance. Il a soutiré une liste de personnes à embaucher à Unimétal et se targue d'entretenir de solides relations d'affaires. Quant au pédalo... personne ne l'a encore vu. Le prototype n'existe même pas.

La Préfecture flaire l'escroquerie et veut faire un exemple : le conseiller général, Jean-Paul Vinchelin, en a assez des chasseurs de primes qui essaient de tirer profit de la situation de désarroi d'une région. Bernard Rache sera confondu... et emprisonné. L'homme au pédalo a perdu les pédales...

Un exemple... mais aussi pour beaucoup d'élus l'incitation à une particulière méfiance.

LES COCCINELLES DE CAEN

La lutte biologique est maintenant reconnue mais encore peu utilisée. Elle consiste, je vous le rappelle, à introduire en quantité suffisante une espèce chargée d'en détruire une autre. La municipalité de Caen (Calvados) a choisi d'élever des coccinelles

pour venir à bout des pucerons qui dévastaient les espaces verts de la ville. L'ingénieur horticole, chargé du projet affirme que cela revenait beaucoup moins cher que le prix des insecticides.

Les larves ont été placées dans une pièce du château fort de Caen. Il leur faut à la fois humidité et chaleur. Les coccinelles sont maintenant prêtes à dévorer les pucerons... et chacune d'elle en avale 150 par jour !

PLUS D'ELEVES QUE D'HABITANTS A VAUBECOURT

Le Collège d'enseignement général de Vaubécourt (Meuse) à 20 kilomètres au nord de Bar-le-Duc, possède la particularité de compter plus d'élèves que d'habitants. Le secret de cet apparent mystère est simple : le C.E.G. de Vaubécourt regroupe, les élèves de 24 communes environnantes, soit une population de 5 000 habitants. Chaque jour, cinq cars assurent le ramassage scolaire gratuitement jusque dans la Marne, à une vingtaine de minutes de route. Le C.E.G. de Vaubécourt est le type même du Collège rural. "A l'époque de sa fondation, en 1958, personne n'y croyait" raconte Jean-Marie Farinet, 53 ans, principal de l'établissement. Aujourd'hui, les communes voisines envient Vaubécourt. "Aucune ne voulait du C.E.G. en 1958. En 1987, elles le mettraient sur des roulettes pour le transporter sur leur territoire" ironise M. Farinet.

LA VILLE DE VITTEL EMPRUNTE EN MONNAIE EUROPEENNE

Vittel est la première ville des Vosges à contracter un emprunt en écus (monnaie européenne). Une initiative de M. Hubert Voilquin, maire de la cité thermale, vice-président du Conseil général, "convaincu de la nécessité de donner une crédibilité à la monnaie européenne".

L'opération financière en question est exemplaire. Elle permet à la ville de Vittel d'apporter une pierre supplémentaire à la construction de l'Europe, tout en réalisant de substantielles économies. Cet emprunt destiné à la construction de l'usine L.B.R. (Le Bouchon Rapid) sur la zone industrielle de Vittel, s'élève à 26 millions de francs au total (13 millions près de la B.N.P. et autant à la Société Générale) et il a été contracté à un taux de 7 %, sur 20 ans, en écus, au lieu de 9,25 % en francs français. Des bénéfiques sans risque, explique M. Hubert Voilquin : "il est possible de changer de monnaie tous les trois mois."

GUERRE AU MINITEL ROSE

La municipalité de Roubaix (Nord) a publié un arrêté interdisant dans la ville, les affiches publicitaires concernant "le minitel rose", en raison de "leur caractère licencieux", provoquant et incitatif, de nature à entraîner un trouble sérieux à l'ordre public.

.../...

Le maire (centriste) de Roubaix, André Diligent, a précisé qu'il avait pris cet arrêté à la demande d'un certain nombre d'association de parents d'élèves, "dans le seul souci de protection de l'enfance".

LA LOI DU KAISER

Curieuse situation en Lorraine, où s'applique encore l'ancienne législation prussienne sur les territoires annexés (Alsace et Moselle) et où l'ouverture des commerces reste interdite le dimanche en vertu de l'article 145 de la loi du 25 juillet 1900, confirmée par un arrêté préfectoral de 1956.

Résultat : les contrevenants s'exposent à une amende... de 500 marks-or (15 000 F actuels). Mais il y a un paradoxe : la législation ne s'applique pas à tout le département et ce qui est interdit à Metz, Sarrebourg ou Boulay ne l'est pas à Forbach, Sarreguemines ou Saint-Avold. Il serait peut-être temps d'avoir des lois françaises pour tous les français, pensent les élus des communes "pénalisées".

LA PETITE GUERRE DES CAHIERS DE TEXTES

La rentrée scolaire a connu un tournant surprenant en Haute-Garonne après l'interdiction par l'Inspection académique, de distribuer dans les collèges, un cahier de textes, offert et réalisé par le Conseil général. L'administration accuse l'assemblée départementale de se faire "la part trop belle". Le Conseil répond qu'il fait "de l'instruction civique et aide les familles en leur économisant l'achat d'un cahier". En fait, il semble que la polémique porte sur quelques lignes d'introduction inscrites sur le fameux cahier de textes. "Depuis de nombreuses années, nous avons constaté une méconnaissance notoire des instances politiques et de leur rôle disent les élus départementaux. C'est pourquoi, nous avons pensé qu'il était intéressant d'apporter notre contribution à la relance de l'éducation civique à l'école." Que penser de ces propos ?

Le député Gérard Baft (P.S.) estime quant à lui, qu'il a entendu M. Monory, à l'Assemblée nationale "aller beaucoup plus loin que cela".

A l'heure où nous écrivons ces lignes, cette affaire n'est toujours pas tranchée. Le ton employé et la vigueur des propos entre l'administration et le Conseil général montre bien que nous sommes loin "d'un Cloche-Merle".

Les élus de l'opposition voient là une "immixtion intolérable dans l'exercice de leur responsabilité".

"JE NE PEUX PAS RENTRER CHEZ MOI"

Depuis dix ans, une famille du Maine-et-Loire attend de pouvoir entrer sur le terrain qu'une grand-mère lui a laissé en

héritage. Le droit de passage qui en permettait l'accès, avait résulté en 1953 d'un arrangement entre voisins. Mais petit à petit, ceux-ci ont acheté d'autres lopins. Aujourd'hui les 2000 m² sont entièrement enclavés et les héritiers se battent pour rentrer chez eux.

Devant le refus de tout arrangement à l'amiable, les héritiers ont donc saisi la justice. En juillet 1985, le tribunal de grande instance d'Angers n'a accordé aucune valeur à "la lettre de la grand-mère (portant un timbre fiscal de 11 F, datant de 1953) et soulignant qu'un droit est accordé pour la circulation d'une charette", explique Mme Chanial. Cependant, le même tribunal estime que "la parcelle ne bénéficie d'aucun accès à la voie publique et qu'un passage, le plus court et le moins dommageable, doit être trouvé".

Un expert a été nommé, mais il faudra attendre deux ans avant qu'il se déplace, qu'il entende les différentes parties. Aujourd'hui son rapport n'est pas encore rendu.

LE PRIX D'UN MOT DE TROP

Ils sont 925 à vivre à Dremil-Lafarge en Haute-Garonne. Cette petite commune est dirigée par Marcel Petitcolin depuis 25 ans.

Un samedi de février 1986, le village fut envahi (pacifiquement) par des dizaines de personnes venues fêter le baptême d'un nouveau-bébé.

Se garer devint rapidement impossible. L'un des convives finit par s'installer sous un panneau d'interdiction sous le nez de M. Le Maire qui le lui fit remarquer. Le ton a monté... M. Petitcolin déclina son identité et reçut pour toute réponse un retentissant "M. Le Maire, je vous emmerde".

Le premier magistrat, piqué au vif demande réparation au tribunal de grande instance de Toulouse... La justice a reconnu l'outrage et a condamné le convive énervé à 1 000 F d'amende... 1 000 F pour le mot de Cambronne.

LE CENTRE DE L'EUROPE

Nous avons souvent évoqué ici l'amicale querelle qui oppose trois villages du centre de la France... Chacun revendiquant le titre officiel ... de "centre géographique national".

Souhaitons qu'il n'en sera pas de même avec le centre de l'Europe... Car Saint-André-le-Coq, village de 450 habitants du Puy-de-Dôme vient d'être déclaré "centre géographique de l'Europe".

Nous sommes à 30 km de Clermont-Ferrand... L'activité est essentiellement rurale et pour les habitants de Saint-André, Strasbourg ou Bruxelles tout cela paraît bien lointain.

Mais M. Le Maire, M. Gagnevin, espère tirer de cette gloire subite quelques subsides touristiques pour sa commune.

Après tout peut-être viendra-t-on de toute l'Europe visiter le point central de la communauté tel qu'il a été défini par les géographes.

A Saint-André-Le-Coq... il faudra alors ouvrir un petit bistrot... pour arroser l'évènement. Il fait cruellement défaut!

REGIME SEC

Un restaurateur d'Ille-et-Villaine, M. Yves Boussant, propose un repas demi-tarif à tout conducteur à éthylo-test négatif sortant de son établissement. Si l'alcoo-test est positif, le client paie l'intégralité de son repas et rembourse le coût de l'alcoo-test. Cette initiative originale s'est révélée très efficace et M. Boussant propose même de l'étendre aux autres établissements du département et... d'ailleurs...

Dans la même optique M. Vernezey, restaurateur à Bény-Bo-cage dans le Calvados, invite ses clients à rechercher eux-même leur alcoolémie.

Ainsi, pour l'hôtel de France présente-t-il sur sa carte une grille de tous ses alcools disponibles calculée en gramme d'alcool pur, suivant le poids et le sexe du client.

SOLIDARITE PAS MORTE AU PAYS BRETON

A Trémeven près de Quimperlé (Finistère) près de 400 des 2 000 habitants ont accepté de sacrifier leur week-end pour permettre aux agriculteurs d'avoir libre accès à leurs champs de maïs bloqués par les ravages de la tornade qui s'est abattue sur la région dans la nuit du 14 au 15 octobre. Le très dynamique maire de Trémeven, M. Lili le Lann, a décidé d'interdire la chasse pendant le week-end, "les garés du foot" eux avaient travaillé d'arrache-pied le samedi, pour pouvoir jouer le dimanche. Bref, tout le monde s'y était mis. En deux jours le travail a été déblayé.

"Un geste de solidarité" à méditer en ces temps d'égoïsme forcené.

"Bonjour la France"

P. BONTE

LA VIE A UCHIZY EN 1987

Fréquentation de la salle de réunions

<u>JANVIER</u> :	8	Réunion	Autonome-Viré
	9	"	Comité des Fêtes
	15	"	Autonome-Viré
	16	"	Comité des Fêtes
	20	"	Cuma la Sarrasine
	21	"	Club 3è Age
	23	"	Cuma la Sarrasine
	26	"	Comité de Jumelage
	30	"	Boule Sarrasine
<u>FEVRIER</u> :	13	"	M. PRADIER Alain
	26	"	Comité des Fêtes
<u>MARS</u> :	18	"	Comité des Fêtes
<u>AVRIL</u> :	12	"	Anciens prisonniers
	14	"	Comité des Fêtes
	20	"	Syndicat d'Elevage
	26	"	Politique
<u>MAI</u> :	15	"	Comité des Fêtes
<u>JUIN</u> :	5	"	Comité des Fêtes
	30	"	Syndicat Agricole
<u>JUILLET</u> :	3	"	Restaurant scolaire
<u>SEPTEMBRE</u> :	20	"	Boule Sarrasine
	25	"	Amicale des Chasseurs
<u>OCTOBRE</u> :	11	"	Politique
	23	"	Union sportive
<u>NOVEMBRE</u> :	6	"	Boule sarrasine
	13	"	Les Amis de la Musique
	23	"	Syndicat d'Elevage
	24	"	Club 3è Age
	25	"	Jardins Familiaux
<u>DECEMBRE</u> :	1	"	Amicale des Pompiers
	19	"	Boule Sarrasine

H.J.

LA BOULE SARRASINE

CHAMPIONNE REGIONALE DES CLUBS

Magnifique résultat de l'année pour la boule sarrasine" qui au départ de la compétition départementale faisait partie des petites équipes et qui s'est améliorée au fil des rencontres, avec un amalgame de jeunes et anciens joueurs.

Le 4 octobre 1987, l'équipe de la boule sarrasine s'est rendue à Joigny (Yonne) afin de jouer la finale régionale des clubs, groupant les finalistes des quatre départements : Côte-d'Or, Yonne, Nièvre - Uchizy représentant la Saône-et-Loire.

Le matin, en demi-finale, Uchizy rencontrait l'équipe auxerroise et gagnait celle-ci par 12,5 à 7,5. En même temps, les représentants de la Nièvre disposaient de la Côte-d'Or par 13 à 7. En finale, l'après-midi, Uchizy disposait de Nevers par 22 à 8.

Félicitations à tout le club pour ce championnat qui fait honneur à la commune. M. Auclair, président du secteur a remis au président R. Bertolini au nom du comité départemental, la coupe du vainqueur et une médaille souvenir à chacun des 15 joueurs ayant participé à ce championnat.

Uchizy

Boules

Champions !



C'est à Montceau, contre Le Magny, que l'équipe d'Uchizy a remporté le titre départemental des clubs. Cette victoire permet

à la formation des bords de Saône de jouer la finale régionale qui aura lieu le 4 octobre à Joigny

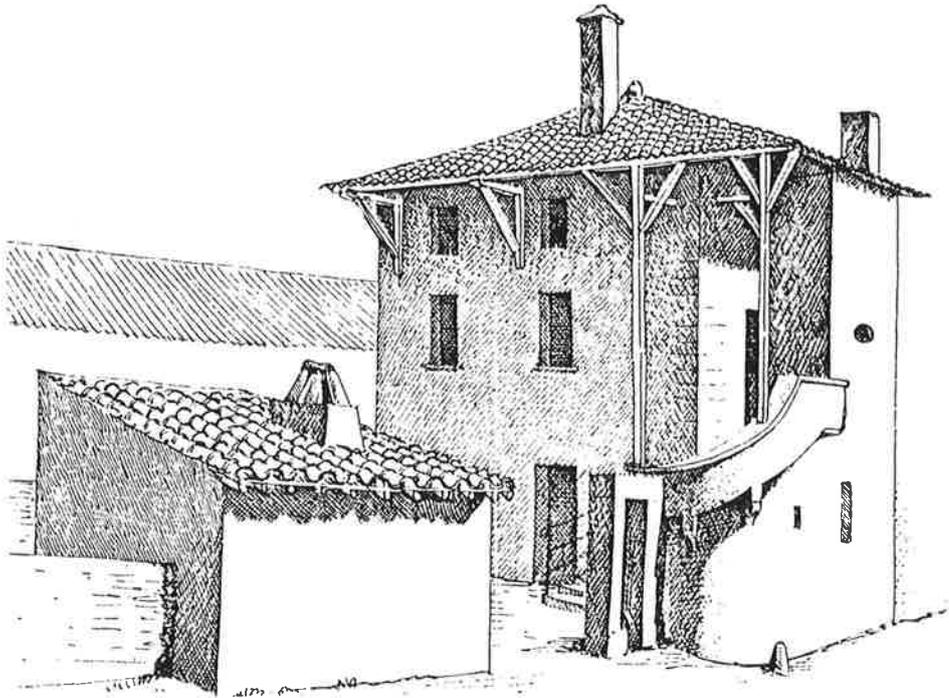
AVANT JESUS-CHRIST

27. LYON est érigée en capital des Gaules,

ERE CHRETIENNE

- 177 Persécution des Chrétiens à LYON et à VIENNE,
- 337 Mort du Pape St Sylvestre.
- 457 Les Burgondes s'installent à LYON.
- 727 Mort de St Hubert (patron des chasseurs).
- 877 Sacre de Louis le Bègue (le roi qui, en 878, donna le village d'Uchizy à l'abbé de Tournus).
- 1307 En France, persécution des templiers.
- 1337 Début de la guerre de 100 ans.
- 1347 Siège et prise de Calais par les Anglais.
- 1377 Fin de séjour des Papes à Avignon.
- 1617 A LYON, début de la construction de l'Hospice de la charité.
- 1627 Naissance de Bossuet.
- 1657 Invention de la pendule par un Hollandais.
- 1737 Naissance de Parmentier (qui développa en France la culture de la pomme de terre).
- 1797 Premier saut en parachute par le français Garnerin.
- 1827 Invention de la photographie et déclenchement de la conquête d'Algérie.
- 1837 Invention de l'alphabet "Morse"
- 1867 Naissance du Général Weygand
- 1887 Sadi Carnot est élu président de la République.
Naissance de l'architecte Le Corbusier.
- 1907 Naissance de Tino Rossi.
- 1917 La grande guerre : violentes batailles au "chemin des Dames" (Dans les Flandes)
Les Etats-Unis entrent en guerre aux côtés des alliés.
Lénine et Trotsky sont au pouvoir en Russie,
Georges Guynemer (un héros de l'aviation symbolisant la guerre 1914-18) est abattu.
- 1927 Ningesser et Coli. disparaissent dans l'Atlantique avec l'Oiseau Blanc.
Charles Lindberg atterrit au Bourget, la première traversée aérienne de l'Atlantique.
- 1937 Roger Lapébie remporte le tour de France cycliste.
- 1947 Vincent Auriol est élu président de la République.
Le premier mai devient fête légale du travail
Robic vainqueur du Tour de France cycliste

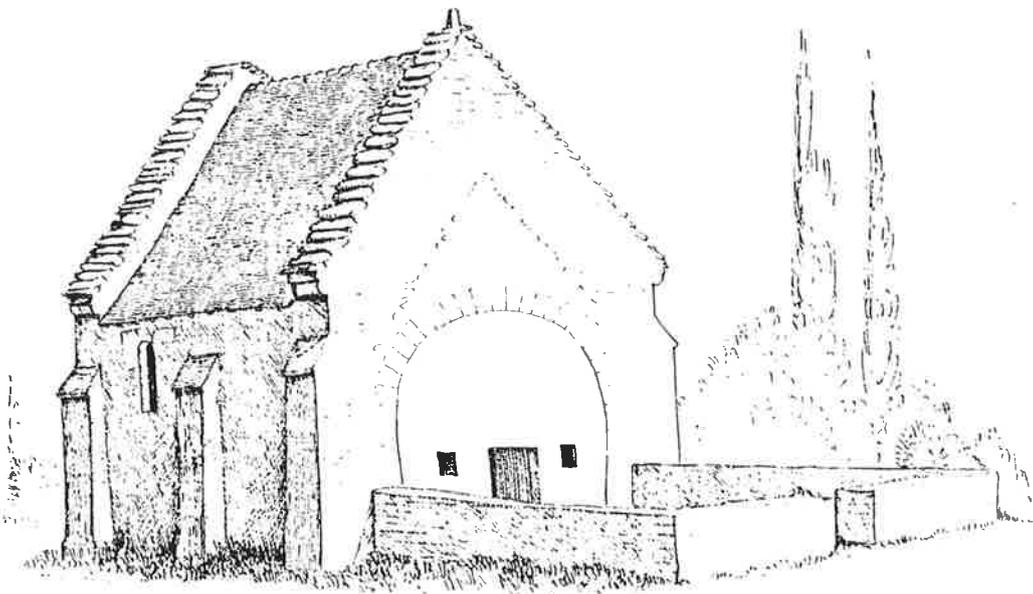
Le folklore chizerot (d'Uchizy) est très original. On dit le pays "Sarrazin" (en langage mâconnais "étranger"). Souvenir des terribles invasions du VIII^e siècle et d'une implantation de peuplade nomade, mais quand et qui ? Le pays, comme bien d'autres, a vécu en autarcie : en 1785 sur 22 mariages 13 ont lieu avec dispense. Les chizerots étaient appelés par leurs voisins les "bêtes à la Reine", on affirme que c'est une chèvre qui leur apprend à se tenir debout... De nombreuses coutumes ont perpétué longtemps cette originalité : ainsi on plantait la vigne en musique, chaque rang bien arrosé de vin. En mai, les enfants fleuraient les fours. Il reste encore une belle architecture rurale : les vastes cours fermées de la plaine, les galeries pittoresques du vignoble, quelques prouesses des tailleurs de pierres...



La chapelle d'Humi

Au Sud du Bourg, isolée, la chapelle Saint Humi est le chœur d'une ancienne église paroissiale (XII^e - XVIII^e siècle) elle-même conversion d'un culte païen : on y menait en pèlerinage les enfants longs à marcher. La pierre du seuil, réputée devenir brûlante certains jours, guérissait de la surdit . Les statues, transportées à Saint Pierre, ont déclenché de terribles orages, il fallut les ramener. Loups garrous et cloches engloutis signalent symboliquement l'ant riorit  de ce petit sanctuaire.

Puissent notre r flexion et notre  merveillement nous situer dans ce parcours multis culaire.



Textes et dessins de Michel Bouillot pour le secteur pastoral de Lugny - St-Martin - La Roche Vineuse 71260 Lugny

LE CHATEAU DES ECUYERS



Ce château très ancien fut d'abord brûlé en partie en 1789, ensuite démoli après la guerre de 1940. Il est situé au sud du Quart-Mallet et avait une allure seigneuriale imposante. Bien que affligé des injures du temps, il était resté imposant dans sa décrépitude.

Il a été la demeure des nobles, de parlementaires aux perruques poudrées. Il passa successivement aux familles de Robelet - 1376, de Chacipol - 1661, procureur général ; Morel, seigneur des écuys et prévôt d'Uchizy ; Bernard de Chatenoy, conseiller au bailliage de Macon ; Buthelot contrôleur pour le roi.

CHATEAU DE GRENOT



778. - UCHIZY. - Château de Grenot

Ce château est blotti dans les arbres du vallon de l'Ougie. Il passa successivement de 1320 à 1822 aux nobles de Fétigny, de Mentrichard, de Rousset, de Malfontaine, de Mincey, de Francs, de Lavane. Ce bien fut saisi et vendu pendant la révolution. Depuis, il est devenu la propriété des familles Méziat-Lafarge, Flénot Marcel, d'Arbois de Jubenville et en 1970 à la famille Lardy-Lussiaud.

(Par arrêté du 29.11.76 de Monsieur Le Ministre d'Etat de la Culture . Les façades et les toitures, la cheminée du XV^e siècle de la cuisine sont classées sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.)

COMMUNE

d'Uchizy

71700 TOURNUS

(SAONE-ET-LOIRE)

CANTON

DE

TOURNUS

ARRONDISSEMENT

DE

M A C O N

TELEPHONE ~~85.40.50.20~~
85.40.50.20

UCHIZY, LE 7 septembre 1987

Le Maire de la Commune
d'UCHIZY

LE MAINTIEN A DOMICILE PAR LA TELESECURITE

"Rester chez soi" est le souhait exprimé par la plupart des personnes âgées. La télésecurité se présente comme un des moyens permettant le maintien à domicile : c'est un transmetteur relié par le réseau téléphonique à une centrale d'écoute. Il est alimenté par une prise de courant 220 volts et relié au réseau téléphonique par une prise "gigogne", permettant le raccordement du téléphone. Il est donc indispensable d'être abonné au téléphone et ainsi de disposer de son propre numéro de téléphone.

Les organismes sociaux et associations à vocation sociale se sont regroupés et ont formé une association Loi 1901 "TELEPRESENCE 71".

Son but :

"Etudier, promouvoir et mettre en oeuvre toute action susceptible de faciliter la communication et la protection des personnes dépendantes dans le but de favoriser le maintien à domicile, et notamment dans le cadre de la recherche d'alternatives à l'hospitalisation", est l'objectif que s'est donné "TELEPRESENCE 71".

Sa particularité réside dans l'utilisation d'un réseau local d'entraide propre à chaque abonné. Ce réseau, composé de parents, amis, voisins, médecins et autres proches de la personne dépendante, est contacté par la centrale d'écoute en cas d'appel de détresse. Ces personnes peuvent alors intervenir rapidement et porter secours à l'utilisateur en difficulté dans les meilleures conditions. Cette formule, basée sur la solidarité locale permet, outre la confiance apportée par la connaissance et la proximité, l'assurance d'un service efficace et peu onéreux.

Le coût pour ce système de télésecurité portent
sur :

- le transmetteur d'une part (matériel)
- l'abonnement au service d'écoute d'autre part.

Le transmetteur peut être acheté ou loué par
l'utilisateur.

Les tarifs garantis pour l'année 1987 sont les
suivants :

MATERIEL :

transmetteur	: 2 500 F à l'achat	45 F/mois en location
installation et maintenance	: 300 F à l'achat	15 F/mois en location
	<u>2 800 F à l'achat</u>	<u>60 F/mois en location</u>

ECOUTE :

Abonnement : 90 F/mois 90 F/mois

soit :

2 800 F d'achat de matériel

+ 90 F/mois d'abonnement

soit :

150 F/mois de loca-
tion et abonnement

Le paiement des prestations est effectué par
prélèvement bancaire.

Les communications téléphoniques déclenchées
lors d'appels de détresse sont facturées à l'abonné par les Télécom-
munications.

Toute demande d'abonnement et d'installation
d'un transmetteur (achat ou location) est à signaler à "TELEPRESENCE
71" qui effectuera les démarches nécessaires.

"TELEPRESENCE 71" 46 Rue de Paris 71023 MACON CEDEX

Téléphone : 85 - 38 - 93 - 10

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Tél. Mâcon (05) 39.16.25 (lignes groupées)

1/MT

N.I.G.T. n° 87-25

MACON, LE 2 SEPTEMBRE 1987

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

à Messieurs LES OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS
CHEFS DE CORPS DE SAPEURS-POMPIERS
DU DÉPARTEMENT

S/C de Mesdames et Messieurs LES MAIRES

de Messieurs LES PRESIDENTS DES ETABLIS-
SEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

NOTE D'INFORMATION GENERALE

OBJET : Usage abusif des avertisseurs sonores et lumineux spéciaux.

REF. : Circulaire D/87/00206/C de M. le Ministre de l'Intérieur.

L'attention des Préfets, Commissaires de la République, a été attirée sur les nuisances occasionnées par l'usage abusif des avertisseurs sonores et lumineux spéciaux.

Je vous rappelle que le code de la route précise limitativement les catégories de véhicules susceptibles de bénéficier de ces équipements (article R 95 du code de la route, modifié par le décret du 9 DECEMBRE 1986).

Il convient de rappeler aux conducteurs des véhicules pouvant légalement en être équipés que leur utilisation doit répondre à une nécessité obsolue sur des interventions particulièrement urgentes, entrant dans le cadre strict des missions qui nous sont imparties. Précisons que même dans ces cas, l'usage des avertisseurs sonores doit être limité dans sa durée.

Enfin, l'emploi nocturne des avertisseurs sonores doit être réservé aux cas les plus extrêmes, le recours aux avertisseurs lumineux suffisant amplement.

Vous voudrez bien me rendre compte, sous le présent timbre, des difficultés que vous pourriez éventuellement rencontrer dans l'application de cette circulaire.

MAIRIE D'UCHIZY (71)	
COURRIER ARRIVÉ	
LE	- 7 SEP. 1987
N°	1091

Le Directeur,



A. MARLIN

La prévention du cancer de l'intestin : bientôt une réalité.

Le cancer de l'intestin est le plus meurtrier de tous les cancers.

En France 1 personne sur 25 est touchée et chaque année 15 000 personnes en meurent.

Le risque apparaît essentiellement après 45 ans.

Les manifestations extérieures n'existent que tard dans l'évolution de la maladie, ce qui fait sa gravité.

Le cancer de l'intestin peut se guérir si on le découvre à temps. On peut le prévenir grâce à un dépistage des polypes bénins qui précèdent le cancer.

On dispose maintenant d'un test de dépistage, appelé Hemocult[®]. Les médecins de votre canton en liaison avec des organismes de recherche médicale, lancent la première campagne importante de dépistage réalisée en France.

Dès le 10 janvier, si vous êtes âgés de 45 à 74 ans, vous pourrez vous procurer gratuitement le test de dépistage chez votre médecin. Dans le courant du mois de mars, il sera adressé aux personnes qui ne l'auraient pas demandé à leur médecin.

Prenons ensemble ce problème au sérieux et faisons de la prévention de ce cancer une réalité.

Les Médecins du canton de TOURNAI

Mâcon le 30 Octobre 1987

Alain d'Albigny

Monsieur le Maire,

Les 24 et 25 Octobre dernier, TERRE DES HOMMES a organisé un ramassage de vieux chiffons sur votre commune.

Notre équipe souhaite ici vous remercier de votre autorisation à effectuer cette opération, ainsi que remercier la population de votre commune pour sa participation.

Notre collecte a permis de ramasser 38 Tonnes de tissus .
Le bénéfice tiré de leur vente permettra de financer notre action à Diré au Mali.

Renouvelant nos remerciements, nous vous prions d'agrèer,
Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

au nom de toute l'équipe,
la Déléguée Départementale ,

1-4 NOV. 1987

12/11

G. BAILLY .



Délégation Départementale de Saône et Loire - Ecole en Bournot - 71000 MACON .

Association titulaire d'un compte d'association à la FONDATION DE FRANCE N° 06.0292

Association déclarée conformément à la loi de 1901. Siège national, 4 rue Franklin- 93200 Saint Denis - CCP Paris 2133 Z



SAMDA

GROUPAMA

SERVICE RÉGIONAL DE L'EST CENTRAL

Monsieur Le Maire
de la COMMUNE de
UCHIZY
71700 TOURNUS

DIRECTION
DJL

Bourg-en-Bresse, le 2 SEPTEMBRE 1987

Monsieur Le Maire,

Suite au décès de notre correspondant, Monsieur MICHEL,
nous vous informons que vous pouvez vous adresser à :

Monsieur LECUELLE Marcel
Route de la Gare
UCHIZY
71700 TOURNUS
Tél. 85.40.51.18

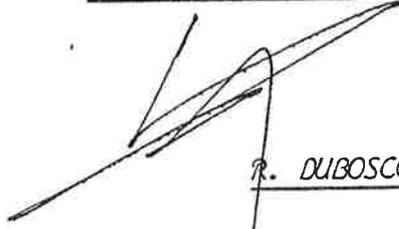
qui assurera la liaison entre vous-même et notre
SERVICE REGIONAL.

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez
bien lui accorder et,

vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire l'expression de
nos sentiments distingués.

MAIRIE d'UCHIZY (71)	
COURRIER ARRIVÉ	
LE	- 7 SEP. 1987
N°	1029

Le Sous-Directeur
Responsable du Service Régional


R. DUBOSCQ

6, place de la Grenouillère
B.P. 1102 Maginot
01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tél. : 74.23.16.88

HISTOIRE TRADUITE DU PATOIS BRESSAN AUX ENVIRONS DE LOUHANS
(LA TRIBUNE DE NOVEMBRE 1987)

Si je n'étais pas tombé !

Cela se passe dans une grosse ferme, aux environs de Saint-Germain-du-Plain. Le patron est marié depuis une dizaine d'années et ils n'ont pas d'héritiers. Alors, bien sûr, c'est la grande désolation : une ferme de quarante-cinq journaux, vingt-cinq vaches à l'écurie, des chevaux partout, des cochons, des volailles ! Et il n'y a pas d'héritier !

Alors, un jour, il va voir son commis et lui dit :

- Ecoute, tu vois bien ! Ma femme ne peut pas avoir d'héritier. On est allé voir le médecin, et tu sais cela vient de moi, cela ne vient pas de ma femme. Si tu voulais t'en occuper, je te donnerais mon champ de trois journaux, tu sais, c'est un bon champ si tu voulais bien t'en occuper.

Ma foi, le commis dit :

- Ah ! Un journal... Un champ de trois journaux... Il hésite quoi !

- Tiens, je te donnerais encore, si tu veux, deux belles génisses de l'écurie, les deux plus belles !

- Eh bien ! Ma foi, il dit, c'est bon !

Alors quelque temps après, la patronne prend de l'embonpoint ! L'accouchement arrive. Alors bien sûr c'est un beau garçon. La sage-femme sort de la maison et dit :

- Il n'y a pas qu'un garçon ! Il y a une fille !

Alors là, le patron se lève vers le valet et dit :

- Alors ça ! Tu as vraiment bien travaillé !

- Oh ! Oui ! Mais si je n'étais pas tombé sur mes fesses, toute l'écurie y passait !

L'instituteur à ses élèves :

- Que l'un de vous donne un exemple d'énergie perdue.

Un élève :

- Raconter à un chauve une histoire à faire dresser les cheveux sur la tête.

